PARCOURS DE FORMATION EN REGION OCCITANIE

« Accueil et accompagnement juridique des femmes primo-arrivantes »

Programme

1) Définitions :

- ▶ Le mariage forcé.
- La binationalité.

2) Le mariage en droit de la famille international.

- ▶ La célébration du mariage mixte en France et à l'étranger
- ▶ Les décisions de sursis et d'opposition à mariage
- ► L'ordonnance de protection
- ► La transcription du mariage
- ► L'annulation du mariage

3) Les facteurs de risque du mariage forcé dans les codes de la famille étrangers.

- ► Le mariage précoce
- ► Le tuteur matrimonial
- ► Le mariage par mandat
- ► Le mariage coutumier

4) Les infractions pénales liées au mariage forcé

- ▶ Le mariage forcé comme circonstance aggravante
- ► Le délit de mariage simulé
- ► Le délit de tromperie

Intervenante : Aurélie Bédu, Juriste et formatrice spécialisée en droit international de la famille et en droit des étrangers.

Responsable depuis 2002 du Lieu ressource du CICADE consacré au droit de la famille des femmes étrangères ou « issues de l'immigration ». Permanente du CICADE depuis 1999.





CICADE
Centre pour l'Initiative Citoyenne et l'Accès au(x) Droit(s) des Exclus
28 rue du Faubourg Boutonnet
34090 Montpellier
04 67 58 71 52 /centre@cicade.org









www.cicade.org





